- 1. Se félicite de la coopération des autorités afghanes avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan;
- 2. Prend acte avec satisfaction de la coopération que les autorités afghanes ont apportée, en particulier au Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan et à des organisations internationales telles que les institutions spécialisées, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge;
- 3. Se félicite que le Rapporteur spécial ait pu se rendre dans des régions de l'Afghanistan qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement:
- 4. Prie instamment toutes les parties intéressées d'œuvrer en vue d'une solution politique globale fondée sur le libre exercice du droit à l'autodétermination par le peuple afghan, selon des modalités démocratiques acceptables pour lui, y compris des élections libres et honnêtes, ainsi que de la création de conditions qui permettent aux réfugiés de regagner leur patrie dans la sécurité et l'honneur et à tous les Afghans d'exercer pleinement leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales;
- 5. Prie de même instamment toutes les parties au conflit de respecter les Conventions de Genève du 12 août 1949 et les Protocoles additionnels de 1977 s'y rapportant, de cesser de faire usage d'armes contre la population civile, de protéger tous les prisonniers contre tous actes de représailles et de violence, y compris les mauvais traitements, la torture et les exécutions sommaires, de communiquer les noms de tous les prisonniers au Comité international de la Croix-Rouge et de lui permettre d'accéder librement à toutes les régions du pays et de visiter tous les prisonniers conformément à ses critères établis;
- 6. Engage les autorités afghanes à enquêter de façon approfondie sur le sort des personnes disparues, à appliquer des décrets d'amnistie également aux détenus étrangers, à réduire la période pendant laquelle les prisonniers attendent de passer en jugement, à traiter tous les prisonniers, en particulier ceux qui attendent de passer en jugement ou ceux qui sont détenus dans des centres de redressement pour jeunes, conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus²⁶¹, et à appliquer à toutes les personnes reconnues coupables les dispositions de l'alinéa d du paragraphe 3 et celles du paragraphe 5 de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques³³;
- 7. Prend note avec préoccupation des allégations d'atrocités commises à l'encontre de soldats, de fonctionnaires et de civils capturés afghans;
- 8. Se déclare préoccupée par les informations selon lesquelles les conditions de vie des réfugiés, surtout celles des femmes et des enfants, deviennent de plus en plus difficiles en raison de la diminution de l'assistance humanitaire internationale;
- 9. Demande instamment à tous les Etats Membres, aux organisations humanitaires et à toutes les parties intéressées de prêter tout leur concours, notamment en ce qui concerne la détection des mines, afin de faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans

leurs foyers, dans la sécurité et l'honneur, conformément aux Accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan;

- 10. Demande instamment à tous les Etats Membres et aux organisations humanitaires d'appuyer l'exécution des projets envisagés par le Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan et des programmes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en particulier les projets pilotes de rapatriement de réfugiés;
- 11. Demande instamment à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec la Commission des droits de l'homme et son Rapporteur spécial;
- 12. Prie le Secrétaire général d'accorder toute l'assistance nécessaire au Rapporteur spécial;
- 13. Décide de maintenir à l'étude, durant sa quarante-sixième session, la situation des droits de l'homme en Afghanistan eu égard aux éléments supplémentaires qu'auront pu apporter la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social.

69 séance plénière 18 décembre 1990

45/175. Rationalisation des travaux de la Troisième Commission

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 44/435 du 15 décembre 1989, dans laquelle elle a décidé de reporter à sa quarante-cinquième session l'examen du projet de décision intitulé "Programme de travail de la Troisième Commission"²⁹⁷,

Rappelant également que, à sa réunion d'organisation, le 24 septembre 1990, la Troisième Commission a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur la rationalisation des travaux de la Troisième Commission, chargé d'examiner les moyens de rationaliser son programme de travail, eu égard notamment aux propositions déjà formulées à ce sujet²⁹⁸,

- 1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Groupe de travail sur la rationalisation des travaux de la Troisième Commission²⁹⁹;
- 2. Adopte la nouvelle structure de l'ordre du jour de la Troisième Commission, telle qu'elle figure à la section I de l'annexe à la présente résolution;
- 3. Approuve le programme de travail biennal de la Troisième Commission pour 1991-1992 figurant à la section II de l'annexe;
- 4. Fait siennes les recommandations concernant les questions d'organisation formulées à la section III de l'annexe;
- 5. Décide d'appliquer les dispositions de la présente résolution à compter de sa quarante-sixième session;

par. 2.

298 Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantecinquième session, Troisième Commission, 2^e séance, et rectificatif.

299 A/C.3/45/L.100.

²⁹⁷ Voir A/C.3/45/1..2. Pour le texte imprimé du projet de décision, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, annexes, point 12 de l'ordre du jour, document A/45/838/Add.1, par. 2.

6. Prie le Secrétaire général de tenir compte de la présente résolution lorsqu'il établira les ordres du jour futurs de l'Assemblée générale.

69 séance plénière 18 décembre 1990

ANNEXE

- I. NOUVELLE STRUCTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME COMMISSION
- Point 1. Rapport du Conseil économique et social [point 12].
- Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale³⁰⁰.
- Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination 300.
- Point 4. Développement social:
 - a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille³⁰¹;
 - b) Prévention du crime et justice pénale³⁰¹.
- Point 5. Promotion de la femme.
- Point 6. Stupéfiants.
- Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires :
 - a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés³⁰²;
 - Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées³⁰²;
 - c) Questions humanitaires³⁰².
- Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme³⁰³;
 - Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales³⁰⁴;
 - c) Situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux³⁰⁴.

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

 Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale³⁰⁰

Tous les ans

Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Tous les deux ans

Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste d'Afrique du Sud (1992)

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1992)

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination³⁰⁰

Tous les ans

Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'auto-détermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays caux peuples coloniaux

Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (à examiner tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires)

Point 4. Développement social

a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille³⁰¹

Tous les ans

Situation sociale dans le monde³⁰⁵

Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (tous les deux ans après 1993)

Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (tous les deux ans après la fin de la décennie, en 1992)

Tous les deux ans

Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (1993)

Réalisation de la justice sociale (1992)

Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (1992)

Année internationale de la famille, 1994 (1991, 1993, 1994; puis tous les deux ans le cas échéant)

Application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (1991)

Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (1992)

Année internationale de l'alphabétisation (1991)

Tous les cinq ans

Anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1994)

b) Prévention du crime et justice pénale³⁰¹

Tous les deux ans

Prévention du crime et justice pénale (1991, 1993)

Coopération internationale contre les activités criminelles organisées (1992, 1994)

Tous les cinq ans

Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Point 5. Promotion de la femme

Tous les ans

Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

³⁰⁰ Les points 2 et 3 seront examinés conjointement.

³⁰¹ Les alinéas a et b seront examinés séparément.

 $^{^{302}}$ Les alinéas a, b et c seront examinés conjointement.

³⁰³ L'alinéa a sera examiné séparément.

³⁰⁴ Les alinéas b et c seront examinés conjointement. (Cet arrangement sera réexaminé à la fin des travaux de la Troisième Commission, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.)

³⁰⁵ Première année (1991) — Rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

Deuxième année (1992) — Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

Troisième année (1993) — Rapport sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

Quatrième année (1994) - Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

Tous les deux ans

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (1991)

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1992)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (1991)

Expérience des pays quant à l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (1993)

Point 6. Stupéfiants

Tous les ans

Application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes

Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues Tous les deux ans

Application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1992)

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés³⁰² Tous les ans

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées³⁰² Tous les ans

Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Situation des réfugiés au Soudan

Assistance aux réfugiés en Somalie

Assistance aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad

Assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie

Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées au Malawi

Aide humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Djibouti

Aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés libériens

c) Questions humanitaires 302

Tous les deux ans

Nouvel ordre humanitaire international (1992)

Promotion de la coopération internationale dans le domaine humanitaire (1992)

Assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (1992)

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme³⁰³ Tous les ans

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre

Convention relative aux droits de l'enfant (tous les deux ans après 1992)

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention)

Tous les deux ans

Rapport du Comité contre la torture et état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1992)

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (1991)

Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1992)

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (1991)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 304

Tous les ans

Autres moyens qu'offrent les organismes des Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Droit au développement

Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Question des disparitions forcées ou involontaires (tous les deux ans après l'adoption d'une déclaration y relative)

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat

Torture et traitement inhumain d'enfants détenus en Afrique du Sud Tous les deux ans

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres (1992)

Droits de l'homme et exodes massifs (1991)

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (1991)

Exécutions sommaires ou arbitraires (1992)

Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (1992)

Principes directeurs pour la réglementation des fichiers personnels in formatisés

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (1991)

Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (1991)

Coopération internationale visant à résoudre les problèmes internationaux d'ordre social, culturel ou humanitaire et à promouvoir et encourager le respect et l'exercice universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1992)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (1992)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (1992)

 Situations en matière de droits de l'homme et rappons des rapporteurs et représentants spéciaux³⁰⁴

> II. — PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA TROISIÈME COMMISSION POUR 1991-1992

> > 1991³⁰⁶

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Documentation

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

 Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

³⁰⁶ Le programme de travail et la documentation pour 1991 seront révisés en fonction des décisions prises à ce sujet par le Conseil économique et social en 1991.

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale³⁰⁰

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 45/105, par. 26)

Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour les activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 45/105, par. 17 et 18)

Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 45/88, par. 9 et 10)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (résolution 45/90)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale [résolution 2106 A (XX) du 21 décembre 1965]

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination 300

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 45/131, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 45/132, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'aide apportée aux territoires et aux peuples coloniaux (résolution 45/130, par. 36 et 37)

Point 4. Développement social

 Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille³⁰⁵

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (résolution 45/87, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux menés au sein du système des Nations Unies pour améliorer et affiner les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer exactement la situation sociale et les niveaux de vie de la population dans le monde, en particulier dans les pays en développement (résolution 45/87, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (résolution 45/106)

Rapport du Secrétaire général sur un projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 (résolution 45/103, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la préparation de l'Année internationale de la famille (résolution 45/133, par. 14)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (résolution 45/91, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (résolution 44/65 du 8 décembre 1989, par. 14 et 15)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation (résolution 44/127 du 15 décembre 1989)

b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (résolution 45/121, par. 15)

Rapport du Secrétaire général sur la situation de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et tous les autres instituts autonomes des Nations Unies (décision 45/428)

Rapport porté à l'attention de l'Assemblée générale :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la réunion ministérielle sur les propositions concernant un programme efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale (résolution 45/108, par. 6)

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur les ressources disponibles et nécessaires pour assurer un appui approprié au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la réalisation effective de tous les autres aspects du programme de promotion de la femme (résolution 45/124, par. 12 et 16)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (résolution 45/129, par. 26)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (résolution 45/125)

Rapport du Secrétaire général sur la consultation interrégionale sur le rôle des femmes dans la vie publique (résolution 45/127)

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 45/128)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolution 44/60 du 8 décembre 1989, par. 8 et 9)

Point 6. Stupéfiants

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur le respect des principes que consacrent la Charte des Nations Unies et le droit international dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues (résolution 45/147, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues et sur les conséquences économiques et sociales du trafic illicite des drogues et des substances psychotropes (résolution 45/149, sect. II, par. 2, 5 et 6)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 45/148, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies (voir résolution 45/179, par. 14)

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires³⁰⁷

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

³⁰⁷ Les alinéas a et b seront examinés conjointement.

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Rapport du Secrétaire général (résolution 45/140, par. 17)

b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe (résolution 45/137, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (résolution 45/141, par. 16)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe (résolution 45/171, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés au Soudan (résolution 45/160, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés en Somalie (résolution 45/154, par. 12)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad (résolution 45/156, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie (résolution 45/161, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées au Malawi (résolution 45/159, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées à Djibouti (résolution 45/157, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés libériens (résolution 45/139, par. 6)

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme³⁰³ Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (résolution 45/85, par. 9, b)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 45/104, par. 10)

Rapport du Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 du 10 décembre 1984)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 45/142, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs y relatifs (résolution 45/135, par. 19)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (résolution 45/158, par. 6 et 7)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 304

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur les activités des organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Déclaration sur le droit au développement (résolution 45/97, par. 7) Rapport du Secrétaire général sur la torture et le traitement inhumain d'enfants détenus en Afrique du Sud (résolution 45/144, par. 6)

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (résolution 44/64 du 8 décembre 1989, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les exodes massifs (résolution 45/153, par. 13)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (résolution 45/155, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat (voir résolution 45/180, par. 3)

Rapport du Secrétaire général sur un projet de programme d'activité pour l'Année internationale des populations autochtones (résolution 45/164, par. 7)

Rapport du Secrétaire général sur ses constatations conformément aux paragraphes 10 et 11 de la résolution 45/150 et sur l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies en matière de surveillance des élections

Projet de résolution intitulé "Respect de la volonté du peuple du Myanmar" (voir décision 45/432)

Rapport du Secrétaire général sur le respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux (résolution 45/151, par. 10)

Projet de résolution intitulé "Non-discrimination et protection des minorités" (voir décision 45/434)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice (résolution 45/166, par. 12)

c) Situations en matière de droits de l'homme et rapporteurs et représentants spéciaux³⁰⁴

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

1992

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Documentation

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

 Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troi sième Commission

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale³⁰⁴

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions (résolution 45/105)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale [résolution 2106 A (XX) du 21 décembre 1965]

Rapport du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste d'Afrique du Sud (résolution 45/84)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 45/89)

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination

Point 4. Développement social 308

 a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

³⁰⁸ Débat général sur la situation sociale dans le monde, compte tenu du rapport du Consci! économique et social.

Rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (résolution 44/58 du 8 décembre 1989, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (résolution 45/103, par. 14)

b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la coopération internationale contre les activités criminelles organisées (résolution 44/71 du 8 décembre 1989, par. 3 et résolution 45/123, par. 3)

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 45/128)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124, par. 4)

Point 6. Stupéfiants

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 45/146, par. 7)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 45/148, par. 4)

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires³⁰²

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Documentation

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

- b) Questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées
- c) Questions humanitaires

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (résolution 45/100, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur un nouvel ordre humanitaire international (résolution 45/101, par. 5)

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Rapport du Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 du 10 décembre 1984)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (résolution 45/152, par. 5)

Rapport du Secrétaire général sur la situation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (voir décision 45/433)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Rapport du Secrétaire général sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (résolution 45/99, par. 16)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (résolution 45/155, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 45/167, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur les vues des Etats Membres concernant la résolution 43/124 de l'Assemblée générale, relative à l'influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales (voir décision 45/427)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (résolution 45/168, par. 8)

III. — RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES QUESTIONS D'ORGANISATION

Documentation de présession

1. Les documents de présession devraient être distribués dans toutes les langues de travail six semaines à l'avance.

Déclarations liminaires des représentants du Secrétariat

- 2. Le texte des déclarations liminaires des représentants du Secrétariat devrait être distribué aux délégations dans la langue originale et les autres langues officielles, si possible, au moins trois jours avant la présentation du point de l'ordre du jour en question. Les déclarations liminaires faites verbalement ne devraient pas dépasser 15 minutes et ne traiter que des questions présentant un intérêt particulier.
- 3. Les représentants du Secrétariat devraient, à l'issue du débat sur le point à l'étude, répondre aux points qui ont été soulevés et aux questions qui ont été posées.

Déclarations faites par les délégations

- 4. Conformément à l'article 106 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et au paragraphe 22 de la décision 34/401 sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, le Président propose à la Troisième Commission, au début de chaque session, la limitation du temps de parole. Il est certes entendu que cette décision ne sera pas rigidement appliquée, mais les délégations sont invitées à faire preuve de discipline.
- 5. Le texte des interventions faites par les délégations sera distribué par les fonctionnaires des conférences. Si la délégation qui prend la parole est en mesure de fournir 200 exemplaires du texte de son intervention, ces derniers seront distribués à toutes les délégations au moment de l'intervention. Si la délégation ne fournit qu'un nombre restreint d'exemplaires, ces derniers seront confiés aux fonctionnaires des conférences qui les déposeront au fond de la salle de conférence.

Programme de travail

6. Les propositions du Secrétariat concernant le programme de travail de la Troisième Commission devraient se fonder sur l'expérience acquise lors des précédentes sessions de façon que la Commission dispose de suffisamment de temps pour examiner chacun des points dont elle est saisie.

Questions méritant d'être approfondies

- 7. Il faudrait approfondir les questions suivantes :
- a) Personnalités invitées à prendre la parole devant la Troisième Commission sur la situation sociale dans le monde ou sur d'autres thèmes. Il serait utile d'évaluer l'expérience des autres commissions en ce domaine;
- b) Question de la revitalisation du Conseil économique et social et rapport entre cette question et les travaux de la Troisième Commission:
- c) Rapport entre les travaux de la Deuxième Commission et ceux de la Troisième Commission.

Projets de résolution d'ensemble

8. Les délégations sont invitées, dans la mesure du possible, à rédiger des projets de résolution d'ensemble et à faire en sorte que les résolutions soient aussi courtes et concises que possible.

45/179. Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Alarmée par l'augmentation dramatique de l'abus des drogues ainsi que par celle de la production et du trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes, qui menacent la santé et le bien-être de millions de personnes dans la plupart des pays du monde,

Félicitant les gouvernements des efforts résolus qu'ils déploient pour combattre l'abus et le trafic des drogues et estimant que les organismes des Nations Unies se doivent d'appuyer leur action dans ce domaine,

Prenant acte avec satisfaction des travaux considérables que les organismes des Nations Unies consacrent à la lutte contre l'abus des drogues, amassant ainsi une somme de connaissances, de compétences et d'expérience précieuses,

Considérant que, étant donné les nouvelles dimensions prises par le danger que représente la drogue, il faut adopter une conception plus globale et intégrée de la lutte internationale contre la drogue et créer une structure plus efficace pour assurer la coordination et la complémentarité des activités de l'ensemble du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois, de façon à utiliser au mieux les ressources disponibles afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle central et beaucoup plus actif dans ce domaine,

Rappelant le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues, qui a été adopté par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues le 26 juin 1987²³⁸, et le Programme d'action mondial qu'elle-même a adopté lors de sa dix-septième session extraordinaire le 23 février 1990²³⁴,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁰⁹,

Prenant acte avec satisfaction des travaux accomplis, en application du paragraphe 4 de sa résolution 44/141 du 15 décembre 1989, par le Groupe d'experts chargé de conseiller et d'assister le Secrétaire général en vue d'accroître l'efficacité du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies³¹⁰,

Rappelant la nécessité d'assurer à l'Organisation, s'agissant du recrutement pour les postes qui sont financés sur le budget ordinaire, les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et prenant dûment en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies,

Soulignant que le problème de l'abus des drogues et du trafic illicite doit être abordé dans une perspective économique et sociale plus large,

Mettant en relief le rôle de la Commission des stupéfiants, principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte contre la drogue, et le rôle indépendant de l'Organe international de contrôle des stupéfiants,

Mettant également en relief l'importance que revêtent la Convention unique sur les stupéfiants de 1961²³¹, cette convention telle que modifiée par le Protocole de 1972²³², la Convention sur les substances psychotropes de 1971²³³ et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988⁹²,

- 1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général³⁰⁹ et du rapport du Groupe d'experts intitulé "L'Organisation des Nations Unies face au problème de la drogue "³¹⁰;
- 2. Accueille favorablement la proposition du Secrétaire général tendant à unifier le dispositif des Nations Unies de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies de façon que celle-ci puisse renforcer son rôle de principal agent de l'action internationale concertée contre l'abus des drogues;
- 3. Prie le Secrétaire général de créer un seul programme unifié de lutte contre la drogue, qui portera le nom de Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et sera implanté à Vienne, et d'y intégrer toutes les structures et les fonctions de la Division des stupéfiants du Secrétariat, du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, dans le but de renforcer l'efficacité du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies eu égard aux fonctions et aux mandats qui incombent à l'Organisation dans ce domaine;
- 4. Invite le Secrétaire général à faire le nécessaire pour nommer un haut fonctionnaire ayant rang de secrétaire général adjoint qui exécutera le processus d'intégration et dirigera le nouveau Programme intégré à compter du 1^{er} janvier 1991 et qui sera chargé exclusivement d'orienter efficacement et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, de façon à assurer la cohésion des actions entreprises dans le cadre du Programme ainsi que la coordination et la complémentarité des activités de lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois;
- 5. Invite également le Secrétaire général à structurer comme suit les fonctions du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :
- a) Application des traités, qui intégrerait, en prenant dûment en considération les dispositions des traités, les fonctions du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les fonctions de la Division des stupéfiants qui ont trait à l'application des traités, sans perdre de vue le rôle indépendant de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

³⁰⁹ A/45/652.

³¹⁰ Voir A/45/652/Add.1, annexe.